

FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL DE MARINS
Membre du Comité International pour le Bien Etre des Gens de Mer
56 Rue Falguière 75015 PARIS
N°72 Juillet/Août 2011
France Ports Accueil

Edito

L'accueil des marins dans les ports français

Cet accueil s'est développé et s'est adapté, dans les dernières années, aux changements survenus dans le monde des marins : multiplication des pavillons de complaisance, marins nationaux remplacés par des marins étrangers, évolutions de la technique et du transport maritime qui ont entraîné un gigantisme des navires. Les ports se sont éloignés du centre des villes, la durée des escales est passée de quelques jours à quelques heures, les navires se sont automatisés entraînant une réduction importante du nombre de marins à bord.

Dans les causes de ce développement l'accueil on trouve, entre autres, des marins longs courriers français qui avaient eu l'occasion, dans leurs voyages, d'être accueillis dans les « Seamen's Clubs » à l'étranger. A leur retour, ils poussaient à l'implantation de structures identiques en France, ouvertes à tous les marins, quelle que soit leur nationalité. Une première réalisation a servi d'exemple et a été suivie par d'autres ports encouragés, sans doute de façon trop optimiste, par la signature, en 1987 de la Convention 163 du BIT sur le Bien Etre des gens de mer. Ainsi s'est mis en place un réseau de structures, venant compléter l'accueil offert par les Maisons des Gens de mer, (*) devenues il y a quelques années Hôtels les Gens de Mer, ou l'assurant dans les ports où il n'y avaient pas ces établissements de l'AGISM (Association pour la Gestion des Institutions Sociales Maritimes) créés en application des Recommandations N°48 du BIT sur les conditions de séjour des marins dans les ports (1936) et 138 sur le Bien Etre des Gens de Mer (1970). La Convention 163 et la Recommandation 173 sont venues consolider les recommandations en attendant que soit mise en œuvre un an après qu'elle soit ratifiée, la nouvelle Convention Maritime 2006.

La collaboration AGISM/Seamen's clubs facilitée par la présence dans les Comités Locaux de l'AGISM de membres de seamen's clubs avait conduit à la signature d'une convention en août 1992 entre l'ABAM (Association Boulonnaise des Amis des Marins) et l'AGISM pour l'installation de l'ABAM dans la Maison des Gens de Mer de Boulogne. Cette première cohabitation avait été suivie au Havre, Brest, Marseille et avait accéléré la création de Seamen's Clubs dans ces ports. Ils étaient venus s'ajouter à ceux déjà existants à un moment où se présentaient de nombreux cas de marins abandonnés qu'il fallait aider.

Actuellement il existe sur le littoral métropolitain et ultra marin une vingtaine de structures d'accueil. Cela représente des milliers d'heures de bénévoles dont le dévouement ne peut compenser les difficultés de financement de ce qui a été appelé « mission de service public » d'accueil des marins dans nos ports. Ces bénévoles comprennent assez mal toutes les réticences à faire accepter, sur un plan national, le principe d'une « redevance de bien être » par les armateurs. Pour en accentuer le caractère partenarial, son montant pourrait être fixé dans chaque port par accord local. Cette mesure serait un grand encouragement pour tous ceux qui consacrent à cette « mission » une bonne partie de leur temps et de leur énergie Angel Llorente.

* Créées en application des Recommandations N°48 du BIT sur les conditions de séjour des marins dans les ports (1936) et 138 sur le Bien Etre des Gens de Mer (1970).

Sommaire

Chronique : il y a dix ans	page 2
Mérite Maritime, International, Observatoire Droits des Marins	page 2
Nouvelle Convention maritime 2006 ; contributions volontaires armateurs	page 3
Nouvelles des Ports	4 à 8

Il y a dix ans : Chaleureusement accueillis par le Député Maire de Port de Bouc, les représentants de nos associations sont venus fêter les trois ans de notre Fédération. Dans la motion qui a clos ces journées interports, la FAAM , tout en se réjouissant d'une ratification qu'elle pense imminente de la 163 « demande que le Code des Ports maritimes prenne en compte l'accueil des équipages en escale dans les missions confiées aux ports... » Dix ans plus tard, la requête d'inclure dans ce Code une « redevance bien-être a été transmise à l'Administration et plusieurs parlementaires, dont celui de Port de Bouc seront informés des raisons qui justifient cette demande qui nous paraît conditionner la pérennité de nos associations d'accueil.

Dans cette même motion la FAAM « rappelle son souci de voir assurer le rapatriement rapide et digne des marins abandonnés dès

que leur créance salariale a été reconnue par la justice » Dix ans plus tard l'Ital Roro après trois ans d'abandon au quai de La Seyne sur mer, est parti à la remorque pour rejoindre l'armateur turc qui en a fait l'acquisition, suite à une vente judiciaire intervenue en juin en Italie. Mais sur le million d'euros de la vente, les salaires des marins reconnus par le Conseil de prud'hommes de Toulon, ont été payés Il en a été de même pour les avances consenties aux marins par l'AMAM et par l'Etat (AGISM), marins rapatriés rapidement vers la Roumanie et les Philippines ;

S'il faut se réjouir de cette heureuse issue, il ne faut pas désespérer, si c'est notre volonté commune d'arriver à la prise en compte de cette redevance qui permettra de répondre à l'obligation internationale de la France, concernant le bien-être des gens de mer A.C.

MERITE MARITIME

Nous avons appris avec plaisir les nominations dans l'Ordre du Mérite Maritime de M.Noël Quéré , Président de l'AGISM, au titre de Commandeur, de Mme Jill Simpson, fondatrice de l'Association Calaisienne des amis des marins dont elle a assuré la présidence pendant onze ans , actuellement en charge

des cours de visiteurs de navires, au titre d'Officier, et de M.Francis Gastou, bénévole de Marin'Escale, au titre de Chevalier. Francis et son épouse Monique ont beaucoup contribué à la naissance de la FAAM dont Monique fut la première trésorière. Nous leur adressons nos plus vives félicitations. A.LL.

INTERNATIONAL

La 10ème Assemblée Générale de l'ICMA (International Christian Maritime Association) s'est déroulée à Hambourg du 18 au 23 août 2011. Elle a rassemblé plus de 200 personnes aumôniers, travailleurs sociaux, représentants des milieux maritimes. Mme Cleopatra Doumia-Henry, du BIT, ainsi que Douglas Stevenson, du Seafarer's Rights de New York, Président de l'ICMA ont pris une part très active aux débats. Sous le titre général « Promouvoir la dignité des marins »,

différents sujets ont été étudiés, les principaux étant : la ratification en cours de la Convention Maritime 2006, la situation de l'industrie maritime dans un monde en récession, la piraterie et la criminalisation. L'Assemblée a exprimé son espoir d'une ratification et une application rapides de la Convention 2006. Elle a affirmé sa volonté d'aider les marins abandonnés et confirmé son engagement envers les marins victimes des pirates. A.LL

Ratification de la Nouvelle Convention 2006 MLC : des informations en provenance des Philippines font état d'une ratification par le gouvernement avant la fin de l'année.

Observatoire des Droits des Marins

Les journées d'études de l'Observatoire des Droits des Marins ont eu lieu à Nantes les 29 et 30 septembre à la Maison des Sciences de l'Homme avec le programme suivant :

1ère journée : - les nouveaux risques maritimes : piraterie et risques sanitaires.

2ème journée : Les commissions portuaires de bien-être des gens, quelle politique d'accueil pour les marins en escale, mission de service public assumée par les foyers.

Le rayon d'action des pirates somaliens s'est considérablement élargi par l'utilisation de navires capturés sur lesquels ils embarquent leurs « skifs »

équipés de hors-bord puissants. Ils conservent l'équipage qu'ils chargent de les conduire vers les routes de navigation. Ces marins servent aussi de boucliers humains, empêchant toute intervention militaire. Au cours du premier trimestre 2011 il y a deux fois plus d'attaques qu'à la même période de 2010. Les méthodes des pirates ont évolué. Pour faire pression, ils maltraitent les équipages, leur donnant ensuite la possibilité de téléphoner à leurs familles pour que celles-ci interviennent auprès des armateurs pour le paiement des rançons. Les durées de captivité sont de plusieurs mois*. Pour contrer cette augmentation du piratage et l'éradiquer différentes mesures sont prises : embarquement d'EPE (équipes de protection embarquées), adaptation de la législation et de l'encadrement juridique des opérations de lutte contre la piraterie, etc... Tout cela n'est pas sans poser problème et a fait l'objet de larges échanges qui sont suivi les exposés de Patrick Chaumette, professeur de droit social ,président de l'Observatoire des Droits des Marins, François Guizhou ,

doctorant en géographie à l'université de Nantes, Awa Sam-Lefebvre, Doctorante en Droit Maritime à l'Université de Nantes, Simon Déflua, Security manager du groupe CMA/CGM, Cdt Jean Arnaud Lamy (Association des Capitaines et Officiers de la marine marchande), Jean Paul Declercq (Association des Capitaines de navires). L'Observatoire des Droits des Marins a rédigé une brochure très complète sur ce thème et celui des risques sanitaires, notamment sur les conséquences radiologiques des accidents des centrales nucléaires japonaises.

*Le Filipino Balata, petit condensé quotidien de nouvelles philippines rédigé par le « Stella Maris Friends » de Venise, rapporte que le 30 septembre dix marins Philippins ont été libérés par les pirates somaliens après le paiement d'une rançon. Ils faisaient partie des 24 membres de l'équipage du MV DOVER, armateur grec, pavillon libérien, capturé le 28 février dans le Golfe d'Oman. Les marins qui disent avoir connu 7 mois pénibles de captivité. A.LL

Nouvelle convention maritime 2006

Le jeudi 27 octobre 2011, l'AFOIT, association française pour l'OIT, présidée par le professeur Jean-Claude Javillier, et le CDMO de l'université de Nantes organisent à l'Hôtel de Région des Pays de la Loire, à Nantes, une journée sur la convention OIT 2006 relative au travail maritime en présence de M.Schindler, Administrateur Général des Affaires Maritimes et de M. de Robien, ancien ministre, ambassadeur de France auprès de l'OIT. Les deux intervenants universitaires seront Alexandre Charbonneau, docteur en droit de l'université de Nantes et maître de conférences à l'université de Bordeaux 1, et

Patrick Chaumette, professeur de droit social et animateur de l'Observatoire des Droits des Marins (MSH Ange Guépin Nantes). Vous pouvez consulter le programme de cette journée en cliquant sur le lien ci-après : <http://www.obs-droits-marins.fr/3/autresactions.php> ou le recevoir en écrivant à : v.aubert@obs-droits-marins.fr Libre d'accès sous réserve d'une inscription préalable, vous pouvez recevoir le formulaire (et le plan d'accès) en écrivant à Véronique Aubert à l'adresse e-mail ci-dessus.

Contributions volontaires des armateurs –

Dans le FPA N°68 de Novembre/Décembre 2010 j'ai eu l'occasion de signaler l'initiative du Comité International pour le Bien Etre des Gens de mer de procéder à un vote par les marins afin déterminer les compagnies de navigation qui montrent le plus grand souci du bien être des équipages. Le vainqueur a été Bernard Schulte Shipmanagement, suivi par BW Shipping, Marlow Navigation, Teekay Shipping, Wallem. Cela montre que des armateurs ne sont pas insensibles au bien être des équipages. Sur un plan local c'est avec

leurs représentants qu'il doit être possible d'avoir un partenariat. Un exemple, entre autres, est celui de la Rochelle. Nos amis de Marin'Escale ont bien voulu nous communiquer copie d'un courrier récent adressé aux consignataires.

« Messieurs,

Sous l'égide des Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail a adopté des conventions, ratifiées par la France, stipulant que des moyens et services

de bien-être soient accessibles dans les ports à tous les gens de mer. Au cours de l'année 2010, la Commission portuaire de bien-être des gens de mer, présidée par Monsieur le Préfet, a été instituée à La Rochelle. Afin de répondre aux demandes des équipages, évaluées dans le cadre des travaux de la commission, il a été décidé d'améliorer les services proposés par le Seamen's Club en élargissant les créneaux horaires d'ouverture, tout en conservant l'emploi de personnels qualifiés. La pérennisation du fonctionnement de Marin'Escale a ainsi été ciblée comme action prioritaire. Depuis quelques années, par votre intermédiaire, il est demandé une contribution volontaire aux armateurs pour participer au financement de la structure d'accueil. Désormais, de manière exemplaire, l'ensemble des agences maritimes de La Rochelle adhère à ce dispositif. Afin de rendre ce dispositif automatique et de continuer à améliorer les conditions d'accueil des marins à La Rochelle, un projet de redevance spécifique

sur le bien-être des gens de mer a été acté à l'automne par les différentes commissions et le conseil de développement du Grand Port Maritime de La Rochelle, à hauteur de 40 € par escale, afin de contribuer au budget de fonctionnement de Marin'Escale pour une part et à de nouveaux investissements d'autre part. Pour des raisons juridiques, cette redevance ne pourra entrer en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2012 dans le cadre des droits de Port. Toutefois, certains que vous partagez notre conviction que l'association Marin'Escale contribue au rayonnement de la place portuaire rochelaise et à son attractivité, le Grand Port Maritime de La Rochelle, l'Union Maritime et Marin'Escale souhaiteraient que vous puissiez solliciter les armateurs afin que cette contribution soit portée à 30 € pendant cette période transitoire. Espérant que vous continuerez à vous engager à nos côtés dans le soutien de cette association, nous vous prions de croire..... «

Nouvelles des ports

Dunkerque (Amis des Marins) Une réunion du CBE nous a permis d'éclaircir les questions de sécurité sur les quais et les réglementations en vigueur sur les quais d'Arcelor en particulier. Des équipements de sécurité seront mis à la disposition des associations par le CBE. Le 10 Septembre, dans le cadre de nos rencontres avec les autres foyers, nous avons organisé une sortie à Rouen. Quelques bénévoles et salariés ont été chaleureusement accueillis par l'équipe de Rouen, qui avait préparé un programme alliant découverte du port, de la Capitainerie, du foyer, de son fonction-

nement et promenade dans la ville. C'est l'occasion pour les plus anciens de retrouver des amis, certains venus de loin ! Et pour les nouveaux de faire connaissance avec les acteurs d'autres foyers, de découvrir d'autres fonctionnements et de toucher du doigt l'importance du réseau d'accueil. Nous retrouverons deux des membres de l'ARAM en octobre pour la formation de visiteurs de navires, à laquelle se joindront également quatre personnes de Lorient. Nous redisons un très grand merci à l'équipe de Rouen et les attendons dès que possible. " Marie Françoise

Loon Plage : par un temps magnifique ce voyage à Rouen a été une réussite. Outre le plaisir de retrouver des amis et de bénéficier d'un accueil très sympathique, il y a toujours des leçons à tirer des échanges avec nos collègues et de voir comment les uns et les autres répondent aux problèmes qui se présentent. Celui que nous connaissons à Loon Plage, comme dans beaucoup d'autres ports, est celui du financement. La suspension des aides à l'emploi et le retard mis au versement de contributions volontaires par certains consignataires nous mettent dans une situation difficile et obligent les bénévoles à un effort supplémentaire mais qui arrive à ses limites. Si dans le passé, avec un dollar qui s'est déprécié depuis de plus de 40%, les marins contri-

buient partiellement au financement des services mis à leur disposition, les choses ont évolué. Le prix des cartes téléphonique dont la vente assurait une partie importante de nos recettes a baissé. Cela profite au marin et nous nous en réjouissons. Ces cartes laissent actuellement la place aux micro-ordinateurs équipés de web cam qui, grâce à notre équipement wi-fi, et pour un coût de 2 centimes la minute, offrent au marin la joie de voir les siens sur l'écran. Cette évolution technique et aussi le fait que nombre de marins ont des horaires de travail décalés entraînent un changement d'habitudes des marins. Ils nous appellent, nous allons les chercher avec notre minibus, ils passent quelques heures à communiquer avec leurs familles et demandent à être recon-

duits à bord par notre minibus. Ceci n'est qu'un exemple des services rendus : transports gratuits vers Dunkerque, navettes sur les quais

Nous devons y ajouter des services plus ponctuels tels que celui de l'aide apportée au marin qui doit expédier de l'argent à sa famille. Il faut le conduire à la banque, à la Poste (nous avons la chance que celle de Loon Plage ait un service Western Union) et les formalités sont assez longues mais c'est un service vital pour le marin qui lui permet de répondre à une demande urgente. Nous devons aussi reconnaître que, compte tenu de la brièveté des escales du gigantisme des navires alors que les effectifs n'ont pas évolué, il y a moins de marins à fréquenter notre foyer mais nous devons quand même conserver notre structure. Enfin nous avons le soutien du Conseil de

Rouen : L'été s'est terminé sans encombre et nous avons pu faire face aux nombreuses absences de bénévoles. Pas de nouvelles coté CBE ; les membres en sont désignés et nous attendons la convocation à la première réunion. Beaucoup de demandes de cartes téléphoniques LEBARA que nous ne sommes pas en mesure de fournir. Le samedi 24 septembre nous avons participé à la journée des associations de la Ville de Rouen dont nous attendons quelques retombées. Le dimanche 18 sep-

Le Havre : L'été reste une période difficile pour les associations avec les membres retraités qui s'évadent pour de longues périodes et les membres actifs qui bénéficient de vacances bien méritées. Le mois de Juin a été très actif avec la célébration du 30^{ème} anniversaire et il s'en est suivi de nombreux articles de presse sortant pour un temps les marins en escale de leur anonymat. A noter que durant cette période le système informatique a connu une grosse évolution et le Seamen's club du Havre est de ce côté-là bien équipé avec un réseau wifi bien structuré qui permet un bon débit même aux heures de pointe. L'aide financière du député Jean-Yves Besselat a permis cette avancée notoire dans notre organisation. Pour beaucoup le contact avec le papier journal reste un privilège que l'on ne trouve qu'à terre, aussi avons-nous contracté un abonnement à l'Herald Tribune grâce à un financement de l'association des industries du Havre. La formation des bénévoles est aussi une priorité pour assurer le bon fonctionnement de l'association. Des

St Malo Bonjour. Les travaux de remise en état de notre foyer doivent commencer fin septembre.

Bien Etre dont le bureau s'est réuni le 9 septembre et à qui nous avons pu exposer notre situation.

Dans le cadre du programme de formation de visiteurs de navires initié par le Comité International pour le Bien Etre des Gens de Mer (ICSW) et à la suite de la première session des 22 et 23 novembre 2010 à Calais, c'est à Loon Plage que s'est tenue les 1 et 2 octobre prochains, la deuxième. Elle a réuni onze bénévoles et permanents locaux dont 2 de Rouen et 4 de Lorient. Forte de l'expérience de l'année dernière c'est Mme Jill Simpson qui a prodigué ses enseignements. Tous les candidats ont réussi l'examen et recevront prochainement le badge de visiteur et le certificat de visiteur de navire.

tembre, journée du patrimoine, il y a eu un concert de musique baroque dans la chapelle du foyer.

Nous avons eu la joie de recevoir une délégation de bénévoles dunkerquois samedi 10 septembre et avons passé ensemble une très agréable journée. 2 volontaires pour la formation de visiteurs de navires ont rejoint Loon Plage les 1 et 2 octobre Amitiés à tous. Gérard et toute l'équipe

actions se mettent en place d'une part pour permettre une maîtrise suffisante et décomplexée de l'Anglais, et d'autre part une compréhension meilleure de la sûreté imposée par le code ISPS sur les terminaux depuis une période assez récente car longtemps le port du Havre fut très accessible et les Havrais dans leur ensemble ne comprennent pas les restrictions imposées et la logique des mesures en place.

Nous avons reçu le bulletin « ECHOS DES QUAIS », une belle réalisation qui donne un bon aperçu des activités de l'Association Havraise d'Accueil des Marins. Bravo. Alain Coudray a signalé la parution d'un Guide du port du Havre destiné aux usagers. Nous avons le plaisir d'y lire ces lignes : Le Guide du Port concentre les informations pratiques : réglementations, procédures, conseils, services proposés lors des escales (avitaillement, réparations, accueil des marins, transports, gestion des déchets...).

Nous avons en cours le dossier fiscal de reconnaissance d'intérêt général. Nous aimerions

savoir ce qu'il en est des autres foyers. Cordia-

Brest : Le nouveau Bureau est dans ses « marques » et ne manque pas d'idées et de disponibilité.

Nous sommes rentrés dans une période de transition. En effet la réunion plénière de la commission de Bien Etre à entériné le projet de Pôle social qui comprendra, à l'horizon fin 2012 début 2013, 3 entités : La Touline, le service social des marins et le Seamen's club occuperont l'espace situé à une trentaine de mètres de nos locaux actuels. Nous avons demandé une surface d'accueil d'environ 140

Lorient : nous avons fait notre rentrée; attendons la commission extra de bien être avant celle qui sera la dernière cette année et qui sera décisive. Nous avons participé au forum des associations le 17 septembre, et organisé le 26 septembre, une dégustation & vente de vin dont une partie du bénéfice est reversée à Marin'accueil. 3 bénévoles et moi-même étions le 30 septembre à l'Observatoire des Droits des Marins à Nantes, et les 1^{er} & 2^e octobre à Dunkerque pour la formation de visiteurs de navires. Notre nouveau Président

St Nazaire : Pas grand-chose à dire concernant l'activité qui est tombée à son plus bas au mois d'août malgré une ouverture du foyer à 98%! Par contre nous avançons pour la préparation du congrès 2012 les 12,13 et 14 octobre 2012. Je profite de votre réunion du Bureau pour vous demander les choses suivantes : une liste e-mail des foyers de la Fédération, une estimation des bénévoles qui sont susceptibles de venir au congrès. Nous

Nantes : la Commission Portuaire de Bien Etre du GPM de Nantes/St Nazaire a été créée par Arrêté Préfectoral du 9 Aout. Nous

La Rochelle/Pallice : Une rentrée intéressante, placée sous le signe de la convivialité. En effet début septembre une quarantaine de bénévoles et adhérents se sont retrouvés à Marin'Escale pour un barbecue. Ce moment important a permis aux uns et aux autres de faire connaissance et au président de faire le point sur l'association. En premier lieu il fut fait état de l'opération paquebot. : En effet depuis fin juin, le port de La Rochelle accueille des paquebots en escale pour une courte durée. Nous avons mis sur pied une équipe, après avoir obtenu l'autorisation du port de tenir un stand dans l'enceinte de la gare maritime pour proposer des cartes téléphoniques et autres services.

lement ; Louis TROTIN

m2 ce qui remplacera sans commune mesure nos petits 36 m2. La fréquentation est en progression et les visites de notre permanent et des agents consignataires sont efficaces. Seuls les méthaniers et pétroliers ne sont pas accessibles pour des raisons évidentes de sécurité. Financièrement nous achèverons l'année avec difficulté. Nous espérons une contribution des armements en 2012. Nous avons participé les 29 et 30 septembre aux journées d'études de l'Observatoire des Droits des Marins à Nantes. Charles Le Bot

travaille et nous pensons faire un règlement intérieur qui, nous le pensons, est obligatoire. En avez-vous dans vos ports? Si oui, pourriez-vous nous envoyer la copie pour que nous puissions nous y référer/ rôle du Président, secrétaire, trésorier, directeur, salarié...toutes les infos nous intéressent! Nos grilles sont installées; pour l'instant, toujours pas de badge pour le véhicule de Marin'accueil...qu'en est-il chez vous tous? Bonne continuation à tous. Emmanuelle

rédigeons une plaquette pour solliciter des sponsors et avons besoin du nombre de foyer et du nombre de bénévoles de la Faam et du nombre de marins accueillis dans nos foyers.- Quel programme des 2 journées souhaitez-vous avoir. Nous reproduisons le programme de Bayonne mais c'est à vous de nous indiquer le contenu. C'est-à-dire le samedi matin "échanges" et le dimanche matin l'AG. Cordialement Pierre Gazel.

envisageons la réunion de la Commission dans les premiers jours de Novembre. Bernard Lefebvre

Malheureusement, nous avons décidé de surseoir à cette expérience dans la mesure où la brièveté de l'escale ne permettait pas aux marins de quitter le navire. Nous cherchons d'autres solutions pour tenter de répondre à une demande qui paraît exister. En second lieu, le président fit état des subventions d'investissement de la Communauté d'Agglomération (6500 euros qui nous ont permis d'acquérir du matériel informatique et de remplacer d'autres qui étaient obsolètes. La mise à disposition de vélos (7 donnés par la CDA) donne la possibilité aux marins de se rendre en ville sans aucun problème, une participation d'un euro leur permet d'être couverts par l'assurance en cas de problème.

Ce service est très apprécié par nos visiteurs. Pour ce qui est des finances nous devrions terminer cette année avec un exercice en équilibre, voire avec un léger déficit ; en ce moment nous sommes en négociation avec la Direction du Port pour une augmentation de notre subvention de fonctionnement, ce qui nous permettrait de consolider l'emploi de notre deuxième permanent. Nous avons interpellé l'ensemble des parlementaires charentais pour qu'enfin l'Etat prenne ses responsabilités et modifie de façon réglementaire l'article du code des ports maritimes ; Cette modification permettrait à l'ensemble des foyers de respirer et de ne plus

Bayonne : Le foyer des marins de Bayonne poursuit son beau chemin. Nous pensons faire accepter la contribution de bien être à 25 €.

Bordeaux : il y a déjà eu la réunion de la « commission portuaire de bien-être » la création d'Escale Gironde ». Le foyer de Bassens est en bonne voie.

Port la Nouvelle : La fête du 15 août. A 11 h 30, la traditionnelle bénédiction des bateaux à quai suivie d'une sortie en mer, réservée aux équipages et leurs familles par mesure de sécurité. Cette manifestation devrait faire connaître davantage la Mission de la Mer, association caritative et culturelle au service des marins, gérée et animée par des bénévoles. Elle apporte aux marins pêcheurs, une aide financière en fonction de son budget et répond aux demandes culturelles (mariage, baptême, bénédiction de bateaux). Du côté Marins du commerce, la crise a également montré le bout de son nez. La Mission de la Mer a mis en place une navette pour accompagner les marins vers les lieux de vie de la ville. Cela leur évite souvent un détour de 10 mn. Le premier

Sète : après sept mois de résidence forcée depuis que le cargo « Lina » a été placé sous saisie conservatoire, cinq marins d'Europe de l'Est espèrent voir leur situation évoluer dans les tout prochains jours .C'est une

avoir à quêter pour obtenir d'éventuelles aides et d'être réellement reconnus. Cette initiative de la FAAM mérite d'être saluée et, espérons que nous serons enfin entendus. Une bonne nouvelle, notre ami Francis GASTOU a été nommé chevalier du Mérite Maritime, il vient ainsi rejoindre deux autres membres de Marin 'Escale : Jacques GOUGY et Pierrette COUILLAUD. Cette décoration vient ainsi honorer le travail effectué par les bénévoles et reconnaître ainsi l'action de Marin 'Escale au service des marins.

semestre 2012 elle ouvrira un foyer, grâce aux subventions de la Région, de la municipalité et de la CCI. Sur ce sujet, Jacky Marsais a ouvert le dialogue : "Nous vous lançons donc un appel, venez nous voir un instant dans ce local. Regardez et s'il y a affinité, proposez-nous votre aide quelques heures par semaine ou mois. Aidez-nous aussi financièrement, vous ferez une bonne action envers des personnes qui font partie des pauvres. Pauvres financièrement, pauvres culturellement, pauvres familialement. N'oubliez pas qu'ils sont souvent à des milliers de km de chez eux, qu'ils ont des contrats de 6 à 12 mois sans revenir voir leur famille, pour des salaires très faibles et pour un service à bord qui avoisine les 70 heures». Jacky Marsais.

banque estonienne qui est en effet désormais propriétaire du Lina et qui assure l'approvisionnement des marins. Ne reste plus qu'à débloquer les salaires qui permettront aux marins de rentrer chez eux.

Port de Bouc . Quelques nouvelles de Port de Bouc, Fos, Port St Louis, Martigues (Bassins Ouest du PAM) .Comme toujours la période estivale est difficile à gérer au niveau des moyens humains pour nos associations. Beaucoup de bénévoles absents et des salariés en congés. Malgré tout nous avons pu assurer une ouverture journalière et régulière à Port de Bouc, ce qui n'a pas été le cas à l'annexe porte conteneur (PC) de Port St Louis qui fut

fermée quelques jours. De plus nous avons eu 2 salariés en arrêt maladie pendant des périodes assez longues , ce qui devient récurrent à cause du vieillissement de nos actifs. La situation financière est difficile, toujours pour les mêmes raisons, et malgré la tenue de la première réunion de la CPBEGM (Commission de Bien Etre des Gens de Mer) le 1^{er} juin à Marseille, il n'y a pas eu d'avancée significative quant à une contribution

OBLIGATOIRE des armateurs par l'intermédiaire des agents maritimes. Néanmoins lors de la deuxième réunion de la CPBEGM programmée le 20 septembre 2011, nous avons continué avec force à œuvrer pour l'obtention de cette contribution, et nous espérons cette fois-ci que la présence des représentants politiques pourra appuyer notre demande. Le 17 septembre 2011 a eu lieu à Marseille l'AG ordinaire ainsi qu'une AG extraordinaire de la Mission de la Mer de Marseille/Fos. Nous avons accueilli également à Port de Bouc le congrès Européen de la Mission de la Mer du jeudi 22 au lundi 26 septembre 2011.

Le JASMINE, navire abandonné au printemps 2010, dont l'équipage Georgien (9 marins) n'était plus payé depuis plusieurs mois, est toujours à quai à Port St Louis, en attente d'une mise en vente. Les marins attendent toujours leur dû.

Nous avons fêté le vendredi 30 septembre et le samedi 1^{er} octobre le 25^{ième} anniversaire de

La balise des foyers d'Octobre des Amis des Marins de Port de Bouc et de Marseille que je viens de recevoir, rappelle que le Foyer de Port de Bouc a accueilli 300.000 marins depuis sa création. C'est le foyer qui connaît les plus grandes distances à parcourir pour assurer leur transport et je pense qu'il n'aurait pas été inintéressant de citer le nombre de kilomètres effectués pour cela. C'est une lourde charge et le Président, François Bascove, citant la Convention 163 du BIT, rappelle l'obligation de financement des moyens et services fournis aux gens de mer dans les ports et souligne que le

Je me permets de remercier ici les amis de Port de Bouc qui m'ont envoyé une carte où je revois, parmi les signatures, beaucoup de visages amis. Il ne m'a pas été possible de répondre à l'invitation qui m'avait été faite d'assister à cet anniversaire car il y avait les journées de l'Observatoire des Droits des Marins et lendemain la séance de formation des visiteurs à Loon Plage. Croyez bien que je le regrette Amitiés à tous, Angel.

notre association « LES AMIS DES MARINS », « François Bascove.

Notre Président fondateur, Alain Coudray a assisté à ces fêtes et a adressé le message suivant :

"Félicitations aux Amis des Marins de Port de Bouc qui ont fêté ce 30 septembre les 25 ans de leur association. En présence des "anciens « parmi lesquels Philippe Plantevin, Myriam Audouze et Jacques Valery, le Président Bascove a accueilli le Député Maire de Port de Bouc, le Canon Huw Moford, représentant Mission to Seafarers et plusieurs partenaires portuaires du GPM de Marseille. Ces moments de convivialité donnèrent lieu à l'évocation de souvenirs mais aussi à la formulation de projets d'avenir dont celui d'une institutionnalisation de la redevance bien-être dans tous les ports français Bon vent aux Amis des Marins.

système actuel d'une « contribution volontaire » des armateurs n'est pas satisfaisant. Inexistante dans certains ports, impayée dans d'autres, elle est loin d'assurer la pérennité de fonctionnement des associations, condition nécessaire au respect de l'obligation internationale d'accueil des marins entraînée par la ratification de la Convention 163. Ce qui est demandé c'est une « redevance de bien être obligatoire » à taux modulable dont seraient redevables tous les navires en escale dans les ports français. » A.LL